



ACADÉMIE DE LILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

ASIA VACANCES ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

(durée minimum du séjour de 7 jours consécutifs) (enfants de moins de 18 ans au début du séjour)

Pour les personnels exerçant dans le Nord ou retraités de l'enseignement public

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DU NORD
Bureau de l'action sociale en faveur des personnels
144 rue de Bavay BP 669
59033 LILLE CEDEX
03 20 62 33 97 (de A à Dev et S à Z) – 03 20 62 31 28 (de Dew à R)
03 20 62 30 66 (enseignement privé)
dsden59.actionssociale@ac-lille.fr

Pour les personnels exerçant dans le Pas-de-Calais ou retraités de l'enseignement public

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DU PAS-DE-CALAIS
DGF2- Service de l'action sociale
20 boulevard de la liberté CS 90016
62021 ARRAS CEDEX
03.21.23.91.49/ 03.21.23.82.73/ 03.21.23.82.57
ce.i62dgf2@ac-lille.fr

Date limite d'envoi du dossier : le 13/10/2022

La prestation « ASIA Vacances » a pour objet de couvrir pour partie les frais de séjour des enfants.

BENEFICIAIRES

- les personnels titulaires ou stagiaires en position d'activité, rémunérés sur le budget de l'état
- les contractuels exerçant dans un établissement public, en position d'activité et justifiant d'un contrat initial de 6 mois sans interruption
- les contractuels à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat en position d'activité et rémunérés sur le budget de l'état
- les AED et les AESH
- les retraités de l'enseignement public percevant une pension de l'état et domiciliés dans l'académie
- les ayants droit (veufs et veuves d'agents décédés percevant une pension de réversion, tuteurs d'orphelins de l'Education nationale)

CRITERES D'ATTRIBUTION

- le ou les enfant(s) doivent avoir moins de 18 ans au début du séjour et être à charge fiscale du demandeur
- les séjours doivent compter au moins 7 jours consécutifs
- les séjours doivent avoir lieu en camping, hôtel, location en France, dans les pays de l'UE ou dans les pays d'origine des familles (**hormis les maisons familiales, les villages familiaux de vacances et gîtes de France**).
- sont prises en compte les classes découverte, les classes transplantées, les classes de patrimoine et les centres de vacances agréés par le ministère de l'Education nationale ou de la Jeunesse et des Sports (attestation de présence ci-jointe à faire remplir par le chef d'établissement ou le responsable du centre de vacances)
- seules les locations ponctuelles ouvrent droit à cette prestation
- la famille ne doit pas bénéficier des bons de vacances CAF pour le séjour concerné (attestation sur l'honneur ci-jointe à signer)
- les séjours en cure ou en établissements hospitaliers ne sont pas pris en compte

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Pour les ASIA, le Quotient Familial se calcule sur la base des revenus N-1.

Pour une demande effectuée en 2022, il faudra fournir l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.

$$QF = \frac{\text{Revenu Brut Global}}{\text{nombre de parts fiscales (1/2 part fiscale supplémentaire pour les familles monoparentales)}}$$

Le QF doit être inférieur ou égal à 14 000€.

MONTANT DE LA PRESTATION

Somme forfaitaire à 3 taux (par famille et par année civile)

- si $QF \leq 7\,500\text{€} \Rightarrow 400\text{€}$
- si $7\,501\text{€} < QF \leq 10\,000\text{€} \Rightarrow 300\text{€}$
- si $10\,001 < QF \leq 12\,400\text{€} \Rightarrow 200\text{€}$
- si $12\,401\text{€} < QF \leq 14\,000\text{€} \Rightarrow 100\text{€}$

Cette prestation est accordée une seule fois par famille et par année civile.

Elle n'est pas cumulable avec les PIM « centres familiaux de vacances et gîtes de France », « centres de vacances avec hébergement » et « séjours mis en oeuvre dans le cadre du système éducatif ».

ASIA VACANCES
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

(durée minimum du séjour de 7 jours consécutifs) (enfants de moins de 18 ans au début du séjour)

Date limite d'envoi du dossier : le 13/10/2022

Cadre réservé à l'administration

Numéro de tiers Chorus:.....

Montant à payer :.....€ BOP :.....

Renseignements	Demandeur	Conjoint(e) – Concubin(e)
NOM ET PRENOM		
NOM de naissance		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Adresse personnelle	n° Complément d'adresse CP Ville	
Téléphones	Domicile Travail	Portable
Courriel	@.....	
Situation familiale	☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Concubinage ☐ Séparé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ PACS ☐ Divorcé(e) Depuis le	
Situation administrative	☐ En activité ☐ En disponibilité ☐ Auxiliaire ☐ Retraité(e) de l'enseignement public ☐ Titulaire ☐ Stagiaire ☐ Contractuel (le) ☐ En congé parental du au	
Fonction		
Etablissement d'exercice (le dernier si retraité(e))		☐ public ☐ privé
Profession du/de conjoint(e)		
Employeur du/de la conjoint(e)		☐ public ☐ privé

Composition de la famille (enfants à charge fiscale et âgés de moins de 18 ans qui ont participé au séjour)			
NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTE	ETUDES OU EMPLOI

Renseignements concernant le séjour	
Mode d'hébergement :	☐ location / hôtel / camping ☐ classe transplantée / classe patrimoine / classe découverte ☐ centre de loisirs avec hébergement
Dates du séjour :	duau.....soit.....jours
Lieu :	
Prix du séjour :	

La loi réprime les fraudes et fausses déclarations (articles 441-1 et 441-6 al.2 du Code Pénal).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à signaler au service tout changement de coordonnées ou de situation en produisant les pièces justificatives.

Fait à, le.....
(signature du demandeur à l'encre bleue)

PIECES A FOURNIR

Avez-vous déjà bénéficié d'ASIA ?

OUI : allez au 1

NON : allez aux 1 et 2

1- Il s'agit d'une NOUVELLE DEMANDE de prestation d'action sociale, joindre les pièces suivantes :

- le formulaire « ASIA Vacances » renseigné en 1 exemplaire
- pour les séjours en camping/ location/ hôtel, fournir la facture acquittée ou la quittance de location établie au nom de l'agent demandeur faisant apparaître impérativement :
 - le nombre de personnes ayant participé au séjour (composition de la famille avec nom, prénom et date de naissance des enfants)
 - les dates du séjour
 - le montant réglé
 - le nom et l'adresse du loueur
- pour les séjours en classe de découverte, classe transplantée, classe de patrimoine et centre de vacances avec hébergement, remplir l'attestation ci-jointe remplie et signée par le chef d'établissement ou le responsable du centre de vacances
- s'il s'agit d'une location auprès d'un particulier, fournir une attestation de présence sur le lieu de vacances (à faire établir pendant le séjour) délivrée et signée par le maire ou l'office de tourisme (les attestations des particuliers qui vous ont loué leur bien immobilier ne sont pas acceptées)
- 1 RIB aux nom ET prénom de l'agent demandeur
- une photocopie du dernier bulletin de salaire du demandeur
- une photocopie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021
- en cas de vie maritale, fournir également l'avis d'imposition du/de la conjoint(e)
- si vous êtes contractuel(le) : une photocopie du contrat en cours et du dernier bulletin de salaire
- si vous êtes retraité(e) : une photocopie du titre de pension
- si vous êtes veuf/veuve d'un agent de l'Education nationale : une photocopie de la pension de réversion
- si le/la conjoint(e) du demandeur exerce dans la fonction publique (hors Education nationale), une attestation de non versement de la prestation concernée par le service social de son ministère

2- Il s'agit de votre PREMIERE DEMANDE de prestation d'action sociale, joindre également les pièces suivantes :

- une photocopie du livret de famille (pages parents + enfants) en y joignant, le cas échéant, une attestation de PACS
- une photocopie du dernier bulletin de salaire du/de la conjoint(e)
- si vous êtes divorcé(e) : une photocopie du jugement de divorce précisant la garde et la résidence des enfants
- si vous êtes séparé(e) : une pièce officielle attestant la séparation et précisant la garde et la résidence des enfants
- si vous êtes contractuel(le) : une photocopie du contrat précédent le contrat actuel

Pour tout CHANGEMENT de situation familiale ou professionnelle (nouveau RIB, mariage, naissance, nouvelle affectation...), transmettre au service toutes les pièces permettant la mise à jour de votre dossier.

Si vous effectuez plusieurs demandes de prestations sociales ASIA, il n'est pas nécessaire de fournir plusieurs fois les mêmes pièces. Veillez cependant à adresser toutes les pièces nécessaires qui peuvent différer d'une demande de prestation à une autre.

DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER

le **13/10/2022** cachet de la poste faisant foi

Après cette date, aucune demande ne pourra être prise en considération.

LOCATION/ HOTEL/ CAMPING

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
(pièce à joindre obligatoirement au dossier)

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur)

atteste sur l'honneur ne pas avoir bénéficié des bons de vacances attribués par la Caisse d'Allocations Familiales pour le séjour concerné.

A le.....
(signature à l'encre bleue)

CLASSE DE DECOUVERTE, TRANSPLANTEE, PATRIMOINE, CENTRE DE VACANCES AVEC HEBERGEMENT

ATTESTATION DE PRESENCE

(à faire compléter par le chef d'établissement ou le responsable du centre de vacances agréé par le ministère de la jeunesse et des sports qui accueille l'enfant pendant la durée du séjour)
(pièce à joindre impérativement)

Je soussigné(e).....

☐ chef d'établissement

☐ responsable du centre de vacances

certifie que l'enfant (nom et prénom).....

né(e) le.....

☐ a participé à la classe de découverte, transplantée, patrimoine

☐ a participé au séjour en centre de vacances agréé sous le numéro.....

dates : du..... au.....

prix du séjour :..... €

lieu du séjour :.....

Cachet de l'établissement

A.....le.....